



Comité syndical du 27 novembre 2019

DELIBERATION N° 19-042

Objet : Convention de cofinancement avec la Région Ile France relative au Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

Le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
18 NOV. 2019	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
29 NOV. 2019	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
29 NOV. 2019	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
Publication ou notification :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
29 NOV. 2019	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pour voir à M. Pierre-Edouard EON
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les articles L.5721, L.5722 et L.1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat mixte Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération CP 2019-545 du 20 novembre 2019 de la Commission Permanente de la Région Ile de France,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°19-042,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de l'information faite sur l'appel à projets de la Région Ile de France «Pacte régional d'investissement dans les compétences» et la candidature du Syndicat Val d'Oise Numérique ;

APPROUVE le plan de financement du projet du syndicat, dont la subvention spécifique correspondant à 70.00 % du budget du projet, soit un montant maximum de subvention de 1 606 500.00 € ;

APPROUVE le projet de convention de cofinancement avec la Région Ile de France «Pacte régional d'investissement dans les compétences» ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

